Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025128-DE

moëlan sur-mer — molan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2025/128

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le jeudi dix-huit décembre à 18H

Date de convocation : 11 décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Marie-Louise GRISEL	X		Dominique MALCOSTE	X	
Gwénaël HERROUET	X		Dominique IGNERSKI		X
Christelle FÉNÉON	X		Maryse RIOUAL	X	
Franck CHANVRIL	X		Alain RICHET		X
Christine CIPOLLINA	X		Benjamin BRUNET	X	
Yannick MOËLO	X		Louise BOURLON-TRÉGUIER		X
Sylvie FAUGLAS	X		Patrick DEFOSSEZ	X	
Laurent BELLEC	X		Josée GUIGOUREZ	X	
Isabelle MOIGN	X		Christophe RIVALLAIN		X
Jean RAISON	X		Brigitte OFFRET	X	
Annick LE CORRE	X		Philippe GUYVARC'H	X	
Béatrice ANDRIEU	X		Jean-Claude TYTECA	X	
Tom IRLANDE		X	Gaëlle TRÉGUIER	X	
Jacky ABÉLARD	X		Jean-Arnault DERENS	X	
Véronique BACQUE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Tom IRLANDE	Benjamin BRUNET
Dominique IGNERSKI	Isabelle MOIGN
Alain RICHET	Jean RAISON
Louise BOURLON-TRÉGUIER	Christelle FÉNÉON
Christophe RIVALLAIN	Philippe GUYVARC'H

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Jean RAISON	82,76 %	29	24	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901508-20251218-DCM2025128-DE

DCM 2025/128 : AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU FINISTÈRE (SDEF)

RAPPORTEUR : Laurent BELLEC

ANNEXE N° 6

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Laurent BELLEC communique à l'assemblée délibérante le rapport d'activités du SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) pour l'année 2024, tel que présenté en annexe n° 6.

Le rapport d'activités présente les différentes missions, aides et conseils que le SDEF peut apporter aux communes, tant dans le domaine des réseaux (extension, renforcement des réseaux électriques, amélioration esthétique des lignes aériennes, éclairage public…) que dans le domaine de la transition énergétique (installations de panneaux photovoltaïques, infrastructures de recharges pour véhicules électriques …).

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport d'activités 2024 du SDEF, tel que présenté en annexe n° 6,
VU l'avis de la commission Infrastructures – Cadre de vie du 09 décembre 2025,
VU l'exposé de Monsieur Laurent BELLEC,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE du rapport d'activités du SDEF pour l'année 2024.

Pour extrait certifié conforme.

Marie-Louise GRISEL
Maire de MOËLAN-SUR-MER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.